VAL DE L'AISNE
Communauté de communes

DEMANDE DE SOUTIEN A LA FORMATION
ANNÉE 2024

Rappel pour l'octroi d'une bourse :
- Les bourses étant limitées, merci de prendre contact avec la CCVA avant de renvoyer le formulaire
- Vous devez obligatoirement travailler sur le territoire au moins une période au cours de l'année
- Vous devez résider sur le territoire de la CCVA
- Ce dossier est à retourner à la CCVA dans l'année de la formation accompagné obligatoirement des pièces suivantes :
    * une attestation d'inscription et/ou de suivi de la formation
    * un justificatif de domicile

Formation suivie (cocher la case correspondante) :

☐ BASE BAFA 280€
☐ PERF BAFA 155€
☐ BASE BAFD 350€
☐ PERF BAFD 280€

LE STAGIAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___
Adresse : _____
_____
_____

Téléphone : ___/___/___/____/____ Mail : _____

LE STAGE :

Dates : du _____au _____

Lieu : _____

Organisme de formation : _____

Coût total : _____

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'AISNE
CONTACT : SERVICE ENFANCE JEUNESSE
20 ter rue du Bois Morin – BP 6 – 02370 PRESLES-ET-BOVES – Tél. : 03 23 54 05 81 – animation@cc-valdeaisne.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS (à remplir par le directeur de la structure)

Nom et adresse de l'accueil de loisirs : _____

_____

Nom et prénom du directeur : _____

Dates prévues :

- Du ____/____/____ au____/____/____
- Du ____/____/____ au____/____/____

Type d'accueil – cocher la ou les case(s) correspondante(s) :

- ALSH – vacances scolaires ☐
- ALSH – mercredis ☐
- ALSH – accueil périscolaire ☐
- Séjour de Vacances ☐
- Accueil de jeunes ☐

Je soussigné(e), Mme/M* _____,

Agissant en qualité de_____,

Atteste que Mme/M*, _____,

Travaillera dans ma structure en qualité d'animateur pour la ou les période(s) citée(s).

** Rayer les mentions inutiles*

Signature et cachet de la structure :

FINANCEMENT :

Participation de l'accueil de loisirs : _____€

Participation du stagiaire : _____€

Autre : _____€

L'AIDE DE LA CCVA DOIT ETRE :

*Cocher **UNE SEULE** case*

☐ Déduite du coût total du stage

Rappel : cela n'est possible que si la demande auprès de la CCVA est effectuée au minimum 15 jours avant le début du stage et que le stagiaire n'ait pas réglé intégralement les frais de formation

☐ Reversée au stagiaire

Rappel : la subvention sera versée directement à l'organisme de formation qui remboursera ensuite le stagiaire

☐ Reversée à l'accueil de loisirs

Je soussigné(e), _____, certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

Fait à _____, le ____/____/____ Signature du demandeur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'AISNE
CONTACT : SERVICE ENFANCE JEUNESSE
20 ter rue du Bois Morin – BP 6 – 02370 PRESLES-ET-BOVES – Tél. : 03 23 54 05 81 – animation@cc-valdeaisne.fr